

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### MOBILEGOV CONFIRME SES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**Sophia Antipolis, le 27 juillet 2010** – Face à l'explosion des fraudes et notamment de l'usurpation d'identité numérique, de nombreux produits de sécurité s'appuyant sur la reconnaissance des équipements matériels ont vu le jour ces derniers mois pour sécuriser les transactions sur le réseau Internet. Ces nouvelles techniques d'authentification dites de « fingerprinting » sont utilisées soit pour l'authentification forte soit pour la reconnaissance des usagers.

Mobilegov France est titulaire à cet égard d'un certain nombre de droits de propriété intellectuelle :

- D'une part, la société est titulaire des marques « **ADN du Numérique** » en France (n°3553104), et de « **The Digital DNA Technology** » en Europe (n°009237223) et aux USA (en cours).
- D'autre part, et c'est le plus important, Mobilegov est titulaire d'une **demande de brevet en Europe** (n° EP1669833 - 01/12/2004 et n° 09368032.0 – 22/10/2009) **et aux USA** (n°US11/292,181 - 18/01/2006) **pour protéger sa technologie de l'ADN du Numérique.**

Mobilegov est ainsi un pionnier dans le domaine de l'authentification basée sur la reconnaissance des équipements matériels, puisque sa demande fut déposée en 2004 à une époque où les techniques émergentes évoquées ci-dessus n'existaient simplement pas. D'autres demandes de brevets complémentaires ont depuis lors été déposées par Mobilegov.

La première demande de brevet porte sur un procédé de rupture (pour 2004) permettant la sécurisation d'une transaction sur la base d'une reconnaissance des équipements et notamment des composants matériels de type *Plug and Play*.

Le foisonnement de techniques de sécurité brevetées, la complexité de ce procédé technique, son caractère novateur mais et surtout l'importance du monopole susceptible d'en naître, font que cette demande de brevet est toujours en cours d'examen, tant en Europe qu'aux USA.

Cependant, afin de préserver ses droits (nés de son antériorité de 2004), Mobilegov a décidé de s'engager dans une action proactive visant à identifier dès à présent (et sans attendre les décisions attendues des offices de brevets), tous les acteurs sur le marché de la sécurité susceptibles de mettre en œuvre le procédé pionnier déposé en 2004, puis de leur proposer une concession de licence.

« Nous justifions cette démarche par notre volonté de protéger et de valoriser notre patrimoine en matière de propriété intellectuelle. Cette démarche permet également de renforcer la notoriété du procédé revendiqué par Mobilegov.

Nous avons décidé de suivre les recommandations de nos Conseils Européen et Américain que nous avons donc mandatés pour orchestrer les négociations de concession de licence de la technologie de l'ADN du Numérique<sup>®</sup> » précise la Direction.

Les liens sont accessibles depuis la home page de [www.mobilegov.com](http://www.mobilegov.com).



The Digital DNA Technology



The Digital DNA by Mobilegov

Pour plus d'informations : [www.mobilegov.com](http://www.mobilegov.com)

A propos de Mobilegov : **Editeur de logiciels de sécurité informatique**

*Mobilegov est un éditeur de logiciels de sécurité informatique. La société a été fondée en 2004 et a démarré ses activités en 2007. Sa mission est d'offrir à ses clients des solutions pour protéger leurs données sensibles et authentifier leurs utilisateurs. Ces solutions s'appuient sur l'ADN du Numérique<sup>®</sup>, une technologie protégée par des brevets internationaux qui exploite l'identification des équipements utilisés.*

**Contacts** :

**Agence de presse MyNTIC-PR** : **Franck Tupinier** Tél.: + 33 (0)6.74.68.37.93 [ftupinier@myntic-pr.com](mailto:ftupinier@myntic-pr.com)

**Mobilegov Relations Presse** : **Sandrine Donzion** Tél. : + 33 (0)6.84.68.32.52 [sandrine.donzion@mobilegov.com](mailto:sandrine.donzion@mobilegov.com)